

Flash phytosanitaire du 25 avril 2024 – Grandes cultures

Pour les autres actualités et les détails, le contenu du bulletin n° 3 du 3 avril 2024 est encore valable.

Actualités principales

Le froid combiné au gel et à la neige complique les interventions dans les parcelles et freinent le développement et la croissance des cultures. Les parcelles de colza en altitude ont parfois souffert de la neige. Lors des changements de temps, il faut vérifier que les nouveaux semis (betteraves) n'ont pas été endommagés par le gel. Avant d'utiliser des produits phytosanitaires (à l'exception des insecticides), il faut attendre que les cultures aient repris leur croissance et se soient rétablies. Les précipitations créent des conditions propices aux maladies foliaires des céréales, mais leur progression est freinée par le froid.

Colza

Un affaissement de la tige principale causé par la neige, peut être bien compensé par une culture saine et vigoureuse. En cas d'écrasement de la plante entière, il faut s'attendre à des pertes plus importantes.

Le gel peut provoquer la chute de certaines fleurs, mais selon l'expérience des années passées, l'impact sur le rendement devrait être limité.

Cultures de printemps - Limaces

Les cultures de printemps, telles que betteraves, maïs, tournesol, etc. sont sensibles aux limaces du stade cotylédon jusqu'au stade 3-4 feuilles. Ces cultures sont à contrôler régulièrement, notamment après des précipitations et d'autant plus en techniques culturales simplifiées (semis sous litière ou direct).

Betterave sucrière

La plupart des semis ont pu être effectués. Le froid de ces derniers jours a cependant bloqué le développement des plantules. Les potentiels dégâts dus au gel (principalement pincement de la tige au niveau du sol) ne sont visibles que 48 à 72h après le dernier épisode de gel. Il faut donc être patient avant de procéder à d'éventuels comptages.

- **Désherbage** : les précipitations permettent aux herbicides racinaires d'agir. Ils pourraient même provoquer de la phytotoxicité ; adapter la dose pour la suite. Laisser la couche de cire protectrice se reformer après la pluie en n'appliquant pas d'herbicides avant 2-3 jours.
Sur les **variétés Smart**, tolérantes aux sulfonilurées, le premier split de 0.5 l/ha de Conviso One (+ 1 l/ha de Mero) peut être envisagé dès le stade 2 à 4 vraies feuilles de la betterave ou 2 à 4 feuilles des chénopodes. Pour le programme IP-Suisse, les produits contenant du lénacile (Venzar, Spark) sont aussi interdits.
- **Altise** : La météo est peu propice à l'activité des altises, mais entraîne également une cicatrisation ralentie des plantules. La situation est très variable selon les stades de développement ; tenir compte du fait que les plantes tolèrent jusqu'à 25% de perte de feuillage.
- **Puceron vert et Charançon** : comme en 2023, la surveillance est assurée et coordonnée dans le cadre d'un réseau entre les services phytosanitaires cantonaux et le CBS. **Le départ des interventions sera communiqué** par différents canaux. Ces interventions débiteront avec les matières actives flonicamide (Teppeki) et spirotétramat (Movento SC). L'acétamipride (Gazelle,...) (**soumise à autorisation**) a une efficacité potentielle sur charançon ; cette matière active est donc à privilégier pour la dernière intervention, ceci afin de faire coïncider le dernier traitement puceron avec l'arrivée des charançons qui est plus tardive (la présence du charançon sera communiquée par le réseau). Pour les exploitations ayant eu une grosse pression de charançon en 2023, une autorisation pour un traitement supplémentaire avec de l'acétamipride dans le cadre d'un essai avec signature d'une convention pourra être accordée.
Des dépassements du seuil puceron (2 pucerons verts sur 50 plantes) ont été observés dans d'autres régions. Des informations plus détaillées concernant les betteraves viendront en début de semaine prochaine.

Orge d'automne

Avant toute application de produits phytosanitaires, les cultures doivent reprendre la croissance après la période de froid.

- **Stade** : Extension de la gaine (41) à apparition des barbes (49)
- **Maladies foliaires** : le feuillage est encore relativement sain, mais les taches foliaires (**rhynchosporiose** et **helminthosporiose**) sont fréquentes et devraient gagner en intensité. Le seuil d'intervention est atteint, du stade 2 nœuds à gonflement (CD 32-45), si 15-25 % des 3 dernières feuilles complètement développées sont touchées par l'helminthosporiose ou la rhynchosporiose (cumulées). Un fongicide placé après le stade CD 39 (dernière feuille étalée) protège les dernières feuilles contre les **grillures** et la ramulariose, toutes deux étant accentuées par un rayonnement solaire intense, surtout s'il suit des précipitations. Pour ceci, choisir un produit contenant du prothioconazole. Si le stade 51 (début épiaison) est dépassé, seul le Produit Pandorra peut être appliqué (homologué jusqu'à début floraison CD 61).
- **Régulateurs de croissance** : le manque de luminosité et les températures fraîches durant la montaison incitent à opter pour des produits moins dépendants de ces facteurs météorologiques, tels que Produx ou Terpal, applicables respectivement jusqu'au stade CD 49 (apparition des barbes). Les produits à base d'éthéphon sont à appliquer au plus tard jusqu'à l'apparition des barbes (stade optimal : CD 37 à 41; sortie de la dernière feuille à extension de la gaine), en respectant un délai de 12 jours depuis le dernier herbicide. Moddus et Medax sont applicable jusqu'au stade 37 respectivement 39. Les régulateurs peuvent être combinés à un fongicide.

Blé d'automne

- **Stade** : 2 nœuds (CD 32) à apparition de la dernière feuille (CD 37)
- **Maladies foliaires** : la pression de la **septoriose** est élevée cette année. On observe la maladie même sur des variétés avec une bonne tolérance. Cependant, le froid a freiné sa progression, mais celle-ci reprendra dès que la température augmentera. Même si une première intervention fongicide a déjà été réalisée au début montaison ou le sera, une deuxième intervention au stade 39 à 45 (dernière feuille étalée à gonflement) est souvent recommandée. Cette application constitue l'intervention centrale pour toutes les stratégies (aussi dans une stratégie à un fongicide) pour laquelle les meilleurs fongicides sont à réserver. Les produits contenant une SDHI (Aviator Xpro, Adexar Top, Elatus Era, etc) font partie de cette catégorie (max.1 application par parcelle et par année). Si une intervention a été faite en cours de montaison, tenir compte de la durée d'efficacité d'environ 3 semaines.

Septoriose (principale maladie du blé) : la surveillance se fait au plus tard dès l'apparition de la dernière feuille (stade CD 37), en ne comptant les taches que sur la 4^{ème} feuille définitive depuis le haut sur 100 tiges. Le seuil d'intervention est de 20% de feuilles atteintes.

- **Régulateurs de croissance** : si du CCC a été appliqué, l'application d'un régulateur en cours de montaison pourrait être superflue ou le dosage réduit ; voir recommandations plus haut sous « Orge ».
- **Criocères** : les contrôles se font dès le stade dernière feuille complètement développée (CD 39).

Pommes de terre

Le premier foyer de mildiou a été découvert le 15.04.2024 à Ecublens (VD) dans des pommes de terre sous couverture. Il faut rester très attentif dans les pommes de terre précoces. Dès le retrait des couvertures, il faut appliquer un premier traitement contre le mildiou avec un produit translaminaire. Nous vous prions d'annoncer les cas au service phytosanitaire ou directement sur www.phytopre.ch.

Maïs désherbage

Sans herbicides : la lutte mécanique contre les adventices ne débute pas avec le sarclage. Le labour, un **développement juvénile rapide** et si possible un faux semis réduisent la pression concurrentielle.

Passage à l'aveugle : lorsque les conditions le permettent, un passage en prélevée avec la herse (herse étrille, houe rotative ou rotoétrille) peut être effectué pour détruire les fils blancs des adventices. Pour ne pas abimer la culture en germination, intervenir tôt, avant que le maïs soit à 2 cm de la surface (travailler de manière superficielle, contrôler).

Application sélective d'herbicides basées sur la détection (p.ex. Ecorobotix)

L'utilisation de techniques d'application sélective d'herbicides basées sur la détection (par exemple ARA Ecorobotix) est autorisée cette année dans le cadre d'un essai conduit par Agroscope autant dans les surfaces herbagères que dans les jachères et les grandes cultures. Pour un emploi dans les surfaces de promotion de la biodiversité, p.ex. jachères, les exploitants doivent s'annoncer en amont pour obtenir une autorisation auprès du service phytosanitaire du canton.

Divers

Retraits de matières actives

L'OSAV, responsable de l'homologation des produits phytosanitaires en Suisse, a mis en consultation le retrait de 5 matières actives. Cela repose sur le fait que ces matières actives seront interdites en Europe. Les délais d'utilisation prévus sont les mêmes qu'en Europe.

3 matières actives concernent les grandes cultures

Matière active (Exemple de produit)	Cultures concernées	Délai d'utilisation	Remarque
Métirame (Aviso, Metiram WG, Polyram)	Pommes de terre	1.07.2025	
S-métolachlore (Dual Gold, Gardo Gold ...)	Maïs, betterave sucrière, etc.	1.01.2025	Déjà interdit en PER depuis le 1.1.2023
Triflursulfuron-méthyl (Debut, Debut Duo Active)	Betterave fourragère et sucrière (betterave à salade, chicorée)	1.04.2025	

Matière active	Cultures concernées	Délai d'utilisation
Benthiavalicarbe	vigne	1.07.2025
Clofentézine	Fruits à noyau, vigne, fraises,	1.07.2025

Nous vous conseillons d'utiliser ces matières actives cette année.

Dates SPB jachères tournante

Le succès de la mise en place d'une jachère tournante dépend des conditions de semis optimales. Au vu des conditions de semis peu propices actuellement, le Secteur des paiements directs pourra entrer en matière pour des semis effectués après le 30.04.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- *André Chassot : 026 305 58 65*
- *Claudia Degen : 026 305 58 33*
- *Nadège Wider : 026 305 58 73*
- *Fanny Duckert : 026 305 56 17*
- *Jonathan Heyer : 026 305 58 71*
- *Sandra Racine : 026 305 58 75*